



FICHE PRODUIT

RELATIVE AUX QUALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES



La loi AGECE n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi, la présence de substances considérées comme dangereuses ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.



Emballage				
Substances dangereuses ou perturbateurs endocriniens (PE)	Incorporation de matière recyclée	Recyclabilité	Possibilité de réemploi	Primes et pénalités (éco- modulations)
Barres chocolatées				
Non	Non	Etui : entièrement recyclable	Non	Non
Snacks / Crunchs				
Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non
Boissons petit-déjeuner (cacao / Cappuccino)				
Non	Non	Etui : entièrement recyclable	Non	Non
Substituts de repas				
Non	Non	Emballage non recyclable	Non	Non
Shaker				
Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non